

Nitrates : une « concertation citoyenne »

La pollution de l'eau par les nitrates est à l'origine du phénomène des algues vertes. Un 7^e programme d'actions est à l'étude.

Attention, sujet chaud ! Le 7^e programme d'actions régional nitrates, qui portera sur la période 2022-2026, est en cours d'élaboration en Bretagne. Jusqu'au 10 décembre, le public est invité à s'exprimer sur les orientations de ce programme régional destiné à lutter contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole qui a pour conséquence le phénomène des algues vertes.

« Pour enrichir l'élaboration du 7^e programme d'actions régional nitrates (PAR 7), le préfet de la région Bretagne, Emmanuel Berthier, a souhaité associer l'ensemble de la population aux travaux, comme le permet le Code de l'environnement », précise la préfecture de région dans un communiqué.

Un arrêté à l'été 2022

Si la qualité de l'eau s'est améliorée en Bretagne, des progrès supplémentaires sont nécessaires et la vigilance reste de mise, ajoute ce communiqué. Avec notamment 100 % de sa surface classée en zone vulnérable et huit baies particulièrement affectées par les algues vertes, la Bretagne reste en effet la région de France la plus concernée par la problématique des nitrates. »

Cette « concertation citoyenne » se déroulera (1) sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public. « Les propositions accueillies viendront nourrir le projet d'arrêté PAR 7 qui sera soumis à avis du public dans le cadre d'une



La pollution de l'eau par les nitrates est à l'origine du phénomène des algues vertes. | PHOTO : THOMAS BREGARDIS / OUEST FRANCE

nouvelle étape de démocratie participative, avant sa signature à l'été 2022 », précise encore la préfecture de région Bretagne.

Déjà, en juin, le tribunal administratif de Rennes a enjoint au préfet de région de renforcer le 6^e programme d'actions régional nitrates dans un délai de quatre mois. Le 13 octobre, celui-ci a fait connaître ses intentions au comité régional nitrates. Le projet d'arrêté modificatif sera soumis à consultation du public durant quinze jours en novembre. La semaine dernière, l'association Eau et Rivières de Bretagne a estimé « insuffisantes » les mesures annoncées par l'État, censées préfigurer le contenu du futur 7^e programme d'actions régional nitrates.

Olivier MÉLENNEC.

(1) <https://purpoz.com/profile/dreal-bretagne>